



Extrait du registre des délibérations du  
Centre de gestion de la fonction  
publique territoriale de l'Hérault

2026-D-017

Convoqué le 31 mars 2026, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au CDG 34 à Montpellier le 09 avril 2026 à 14h00.

Présents : Philippe VIDAL, Philippe DOUTREMEPUICH, Eliette CHARPENTIER, Séverine SAUR, Frantz DENAT, Florence LACAS HERAIL, René VERDEIL, Jean BLANQUEFORT, Béatrice FERNANDO, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Jean-Claude CROS, Jean ARCAS.

Absents ayant voté par procuration en application du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : André ARROUCHE, Myriam GAIRAUD.

**Objet : Budget primitif annexe de la coordination régionale pour l'année 2026.**

**Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),**

**VU** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

**VU** la délibération n°2026-D-005 portant sur le débat d'orientations budgétaire ;

#### **CONSIDERANT**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 27 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, le conseil d'administration est compétent pour approuver le budget primitif annexe du centre de gestion.

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif annexe de la coordination régionale pour l'année 2026 tel que joint en annexe de la présente délibération.**

Fait à Montpellier,

Le 14/04/2026.

Le président du CDG 34,



**Philippe VIDAL**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 14/04/2026 et de sa publication le 14/04/2026.